



# Déclaration d'impôts

Par **fredjuju**, le **18/04/2024** à **09:27**

Bonjour

En plus de ma déclaration fiscal annuel, j'ai deux biens locatif à déclarer, un en micro foncier car moins de 15000 € de loyer annuel et un autre en defiscilisation PINEL.

A la fin de ma déclaration sur le site impot.gouv, un message d'erreur s'affiche en me disant que je ne pouvais pas avoir deux régimes différents.

j'ai bien coché la case 2044 ET 2044 S.

Merci d'avance de vos éclairages.

Bonne réception.

Corialement.

Par **Visiteur**, le **18/04/2024** à **09:49**

Bonjour,

Le micro-foncier n'est pas possible, il faut tout déclarer au régime réel.